



17ème législature

Question N° : 55	De M. Paul Molac (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Morbihan)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Réforme de la formation des enseignants en langues régionales	Analyse > Réforme de la formation des enseignants en langues régionales.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

M. Paul Molac interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme envisagée du concours de recrutement de professeurs des écoles. Le décret portant cette réforme devait paraître en juillet 2024 et n'a finalement pas été publié, au point que les acteurs de l'enseignement se demandent actuellement si cette réforme aura bien lieu. Il est en effet nécessaire pour les formateurs comme pour les étudiants d'avoir de la visibilité pour les mois à venir, en ce qui concerne notamment les maquettes de formation et l'année du concours. De plus, on ne sait toujours pas si cette réforme intégrera ou non cette formation uniquement au sein du ministère de l'enseignement supérieur ou si le ministère de l'éducation nationale sera également concerné. Plus spécifiquement, la formation des professeurs en langue régionale est un enjeu majeur. La dernière convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, signée entre l'État et la région Bretagne le 15 mars 2022 à Rennes par le Premier ministre Jean Castex et le Président Loïg Chesnais-Girard, prévoit de passer de 20 000 à 30 000 élèves en filière bilingue entre 2022 et 2027. On estime pour ce faire qu'il est nécessaire de former 100 nouveaux professeurs brittennois chaque année. Pour augmenter le nombre d'enseignants, des outils existent comme le concours spécial ou la filière des postes à profil permettant la mutation en Bretagne d'enseignants brittennois actuellement en poste en dehors de la Bretagne ou encore des congés formation. Cependant, ces moyens bienvenus ne sont pas suffisants. Un parcours préparatoire au professorat a donc été mis en place à Brest et les premiers étudiants vont terminer leur cursus à la fin de l'année scolaire. De l'avis général, il s'agit d'une réussite qui devra être renouvelée ailleurs sur le territoire breton pour atteindre le nombre suffisant d'enseignants formés. On estime que pour atteindre l'objectif fixé d'enseignants formés, il sera nécessaire d'ouvrir un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) à Rennes et les acteurs y sont prêts. Il lui demande si cette formation pourra voir le jour lors de la prochaine rentrée universitaire.